



Niveau minimum requis :

- CAP métiers du Bâtiment
- Seconde



EMPLOI DU TEMPS*

Enseignements

- professionnels : 11 heures 30**
- Économie-Gestion : 1 heure
 - Co-enseignements : 1 heure 30
 - Prévention-Santé-Environnement : 1 heure
- Accompagnement personnalisé : 3 heures**
- Français, histoire-géographie et éducation à la citoyenneté : 3 heures
 - Mathématiques-sciences physiques et chimiques : 3 heures 30
 - Langue vivante : 2 heures
 - Art appliqués-cultures artistiques : 1 heure
 - E.P.S : 2 heures 30
 - Enseignement complémentaire apprentis (Ens PRO, Math/SC, Français) : 5 heures selon les besoins

**APPRENTISSAGE
EN MIXITE DES PUBLICS**

DIPLOMES CONCERNES

- BAC PRO GROS ŒUVRE
- BAC PRO ENERGETIQUE
- BAC PRO FINITION
- BAC PRO ETUDES DU BATIMENT

MODALITES D'ACCUEIL

- 8 places en première et terminale BAC PRO (sur la base de places vacantes)
- 1 ou 2 ans de formation selon le profil



La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ariège est fière d'être le partenaire historique du Lycée des Métiers Aristide Bergès qui offre des formations de grande qualité aux jeunes destinés à devenir les collaborateurs de nos entreprises. La profession qui a besoin de compétences de plus en plus spécifiques et développées soutient cette action de développement de l'apprentissage.

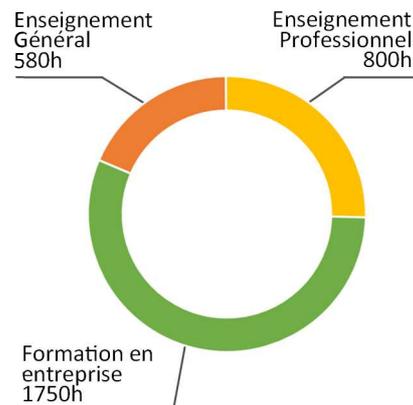
Alain LEROUX,
Président de la FFBTP de l'Ariège



LES DEBOUCHES

- Le titulaire du Baccalauréat Professionnel peut évoluer dans son métier en devenant chef d'équipe, accéder à l'encadrement de chantier, créer ou reprendre une entreprise artisanale.
- Poursuite d'étude : Brevet de Technicien Supérieur

**REPARTITION
DES ENSEIGNEMENTS
Sur un cycle de deux ans**



REMUNERATION DES APPRENTIS (entreprises sous convention collectives Bâtiment)

Année d'apprentissage	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et plus
	% du SMIC		% du SMIC ou % SMC
Première BAC	50 %	60 %	65 %
Terminale BAC	60 %	70 %	80 %